

# **Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Dans le cadre la commission d'enquête sur le projet Énergie Saguenay**

**Par la Communauté ergothérapique engagé pour l'équité et  
l'environnement (C4E)**

**Octobre 2020**

## Table des matières

Introduction.....	3
Objectifs.....	4
Impacts potentiels sur la relation santé, occupation et environnement.....	5
Santé psychosociale de la population locale.....	6
Santé des populations à proximité des infrastructures de fracturation hydraulique.....	9
Biodiversité et santé humaine.....	10
Santé de la population mondiale et changements climatiques.....	10
Conclusion.....	12
Références.....	14

## Introduction

L'Organisation mondiale de la santé [OMS] statue que "les professionnels de la santé ont le devoir de veiller à la santé de la population mondiale et des générations futures" (OMS, s.d. a). C'est avec cette conviction et reconnaissant l'urgence climatique et les impacts des occupations humaines sur la crise écologique que des ergothérapeutes et des étudiant.e.s en ergothérapie se sont rassemblé.e.s et ont fondé la Communauté ergothérapique engagée pour l'environnement et l'équité [C4E].

Alerté.e.s quant aux enjeux environnementaux et de santé, le projet GNL/Gazoduc a été porté à notre attention, notamment par l'Association québécoise des médecins pour l'environnement et le regroupement de personnes et d'associations du secteur de la santé et des services sociaux La planète s'invite en Santé. Puisque nous sommes des professionnel.le.s de la santé, c'est tout naturellement que nous nous sommes intéressé.e.s au projet sous l'angle de la santé humaine qui est définie par l'OMS (1946) comme étant "un état de bien-être physique, mental et social complet et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". L'OMS (2001) reconnaît aussi l'interaction dynamique entre la santé, la participation dans les activités quotidiennes et l'environnement. En tant qu'ergothérapeutes et étudiant.e.s en ergothérapie, nous sommes bien placé.e.s pour comprendre cette interaction et comment elle pourrait soutenir l'analyse d'un projet, tel que GNL/Gazoduc.

Bien que la commission d'enquête du BAPE porte spécifiquement sur la partie construction du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, se préoccupant de la santé de la population mondiale, il nous est apparu indispensable de considérer aussi les impacts en amont et en aval à cette partie du projet. Ceci signifie donc de ne pas se limiter aux frontières du territoire dit du Québec et de considérer le projet dans son ensemble, soit de l'extraction du gaz naturel majoritairement par fracturation hydraulique en Alberta jusqu'à sa consommation dans des pays étrangers. Le projet comprend aussi le transport du gaz naturel par gazoduc de l'Alberta jusqu'au Saguenay et le transport maritime par méthanier au sein du fjord du Saguenay, du fleuve Saint-Laurent et au-delà.

Comme plusieurs organisations, nous avons participé à la première partie des audiences publiques du BAPE et écouté avec attention les réponses des personnes-ressources présentes. Toutefois, nous déplorons qu'aucun représentant du Ministère de la santé et des services sociaux ou de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) n'ait

été invité à titre de personne-ressource lors de la phase 1 de ces audiences, alors même que le thème de la santé des populations était au programme. Cette omission est majeure considérant que l'OMS reconnaît les changements climatiques comme étant la plus grande menace à la santé mondiale (OMS, 2015) et que l'INSPQ identifie les impacts possibles au plan psychosocial de ce type de projet (INSPQ, 2020). Ainsi, les réponses de personnes-ressources du Ministère ou de l'INSPQ à ces audiences publiques auraient permis un éclairage nécessaire à plusieurs questions sur une variété de thématiques abordées lors des audiences: biodiversité, impacts socio-économiques et changements climatiques...

De plus, cette absence n'a pas encouragé les participant.e.s à poser des questions sur le thème de la santé des populations et pour ceux et celles qui l'ont fait, leurs questions sont restées sans réponse. Le président de la Commission a rassuré les participant.e.s en affirmant que leurs questions seraient acheminées à des personnes-ressources en santé. Pourtant, au moment d'écrire ces lignes, aucune question ne leur a été transmise. Une conseillère en communication du BAPE nous a informé.e.s que la demande pour une personne-ressource du côté de la Santé publique avait été faite, mais qu'ils étaient toujours en attente d'une réponse. Ainsi, nous avons dû rédiger ce mémoire sans avoir obtenu les réponses à nos questions. Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, il est compréhensible que les ressources de la Santé publique ne soient pas disponibles pour le dossier GNL/Gazoduq. Il est toutefois inacceptable que le BAPE décide de poursuivre son processus en se passant de l'expertise de la Santé publique. N'est-il pas indécent alors même que l'on tente de gérer la crise de la Covid-19 d'évaluer ce projet en évacuant les enjeux de santé de la population? Malgré que ces éléments portent atteinte à la crédibilité de la démarche menée, nous avons maintenu l'intention de soumettre un mémoire à la Commission sur la base des informations partielles qui nous sont disponibles. Ce dépôt de mémoire ne doit en aucun cas être considéré comme une validation du processus de cette Commission.

## **Objectifs**

Le présent mémoire vise à sensibiliser la Commission d'enquête du BAPE non seulement à la prise en considération, mais à la priorisation des impacts potentiels du projet, en amont et en aval, sur la relation entre la santé des populations, leurs occupations et leur environnement.

Il vise aussi à exiger que la Commission d'enquête corrige le tir concernant l'absence d'expertise de la Santé publique et y fasse appel pour l'appuyer dans son analyse. Ceci en considérant la possibilité d'une demande de mesures exceptionnelles pour prolonger les délais d'analyse au-delà de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et, au besoin, revoir et reprendre certaines phases du processus menées jusqu'à maintenant.

Enfin, ce mémoire vise aussi à faire connaître à la Commission la prise de position de la Communauté ergothérapeutique engagée pour l'environnement et pour l'équité [C4E] quant au projet à l'étude.

## **Impacts potentiels sur la relation santé, occupation et environnement**

En regard du projet à l'étude, nous considérons que la Commission d'enquête devrait prendre en considération les impacts potentiels du projet sur la relation entre la santé des populations, la participation dans leurs occupations et leur environnement, qu'elles vivent sur le territoire dit du Québec ou à l'extérieur de celui-ci, car il en va de sa responsabilité morale et éthique. En ce sens, nous estimons que la Commission d'enquête devrait se pencher plus particulièrement sur les enjeux suivants à l'égard du projet à l'étude avec l'appui d'experts de ces domaines:

1. Les impacts du projet sur la santé psychosociale des populations vivant ou exerçant des activités près des infrastructures de transport ou de liquéfaction, incluant les rives et les eaux de la rivière Saguenay;
2. Les impacts de la fracturation hydraulique sur la santé des populations à proximité des installations;
3. Les impacts de la perte de biodiversité sur la santé humaine;
4. Les impacts des changements climatiques sur la santé des populations et leurs occupations, particulièrement pour les populations les plus vulnérables.

Dans les prochaines sections, des impacts potentiels du projet seront sommairement présentés, l'objectif n'étant pas d'approfondir chacun d'entre eux, mais de sensibiliser la Commission à s'y intéresser, à consulter les sources mentionnées et à faire appel à des experts de ces domaines pour l'appuyer dans son analyse.

## **Santé psychosociale de la population locale**

Tout d’abord, nous tenons à dénoncer le fait que, d’une part, les impacts psychosociaux n’aient pas été évalués par le promoteur du projet et ne figurent pas dans l’étude d’impact. D’autre part, nous décrions que le Gouvernement provincial ait jugé recevable l’étude d’impact malgré cette omission. Pourtant, deux éléments devant être évalués pour le dit projet figuraient dans la directive du Ministère du développement durable et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) de décembre 2015, soient:

- “Les impacts sur la cohésion sociale (tensions et conflits sociaux suscités par le projet ou, à l’inverse, renforcement des liens sociaux par la mobilisation communautaire) et les conséquences psychosociales associées à ce type d’impacts (sentiment de colère, de fierté, d’impuissance, d’insécurité, d’isolement, etc.)”;
- “Les impacts psychosociaux associés à des sources d’impacts majeures telles que les nuisances vécues ou ressenties par les résidents à proximité (ex. : bruit, vibrations, poussières, odeurs, etc.) et la perception des risques pour leur santé et leur sécurité.”

Selon le MDDELCC, les impacts psychosociaux se définissent ainsi: “Les impacts psychosociaux renvoient aux conséquences (réactions, actions), qu’elles soient positives ou négatives, résultant de la perception qu’ont les personnes et les groupes sociaux d’un projet (ex. : satisfaction, bien-être, soulagement, stress, anxiété, colère, comportements de fuite ou d’évitement, fatigue, insomnie, dépression, etc.) (MDDELCC, 2015).”

Au-delà de cette définition, l’INSPQ s’est penchée en 2016 sur la “relation entre les activités de l’industrie des hydrocarbures, la qualité de vie et la santé psychologique et sociale” (INSPQ, 2016). Voici quelques-uns de leurs constats:

- L’accroissement rapide de la population et l’arrivée de travailleurs étrangers “est susceptible d’occasionner une pression accrue sur les services et les infrastructures, notamment sur le logement”. De plus, bien que “l’arrivée de l’industrie des hydrocarbures [puisse] stimuler les activités commerciales de la région. Elle peut également entraîner la hausse du prix des biens et des services.” En parallèle, on sait que “La pénurie de logements occasionne un stress important chez les individus et les familles et peut accroître la détresse de certaines populations déjà vulnérables.” De plus, l’écart de richesse entre les personnes qui

bénéficient économiquement de l'entreprise versus le reste de la population peut engendrer un stress chez cette dernière, car son niveau de vie est susceptible de devenir inférieur au premier groupe;

- “Les changements de mode de vie seraient plus importants chez les communautés autochtones et non autochtones vivant à proximité, particulièrement chez les communautés dépendant économiquement et culturellement des ressources naturelles.”;
- “L’effet boomtown, le changement de mode de vie, les nuisances et les déversements accidentels peuvent engendrer des effets psychologiques tels que du stress, de l’anxiété, de l’angoisse et un sentiment de perte de contrôle.”;
- “Des tensions et des conflits individuels et collectifs au sujet des activités liées aux hydrocarbures peuvent entraîner de la colère ainsi que des symptômes de dépression et d’anxiété.”;
- “Des points demeurent encore à documenter en lien avec la qualité de vie et les effets psychologiques et sociaux reliés, tant aux activités relatives aux hydrocarbures qu’aux déversements accidentels comme les impacts à long terme.”

D’une autre perspective, La planète s’invite en santé, un regroupement de personnes et d’associations du secteur de la santé et des services sociaux qui se mobilisent dans la lutte aux changements climatiques afin de veiller à la santé de la population, a publié en juin 2020 un rapport faisant état de la relation positive entre les aires protégées et la santé humaine. Il y est notamment question de l’impact positif des aires protégées sur la santé mentale et le bien-être des individus (La planète s’invite en Santé, 2020).

#### Considérations pour le projet à l’étude

Plus spécifiquement, considérant qu’il y aurait au plus fort de la phase de construction 4000 travailleurs mobilisés de façon temporaire et que le salaire moyen des employés du complexe serait en moyenne entre 80 000\$ et 100 000\$, alors que 30% des ménages à ville de Saguenay ont un revenu inférieur ou égal à 30 000\$ (Service de l’aménagement du territoire et de l’urbanisme, Ville de Saguenay, s.d.), il est nécessaire de considérer les impacts potentiels sur l’accès au logement, un déterminant de la santé, pour les

personnes à plus faible revenu et le stress pouvant être causé par l'exacerbation des écarts de revenu au sein de la population.

Considérant la localisation du complexe de liquéfaction, du tracé du gazoduc et du trajet des méthaniers, les impacts psychosociaux sur les travailleurs de l'écotourisme et les communautés autochtones devraient être particulièrement évalués puisqu'ils dépendent davantage pour leurs occupations économiques et culturelles de leur environnement naturel que sont la faune, la flore, les paysages et les cours d'eau.

Considérant le clivage des opinions sur le projet, particulièrement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'impact du projet sur la cohésion sociale et sur la santé sociale et psychologique des individus serait à prendre en compte.

Considérant que la revue de littérature de l'INSPQ citée ci-haut a été réalisée en 2016 et qu'elle ne s'est pas intéressée spécifiquement aux impacts propres aux complexes de liquéfaction et au transport maritime à l'intérieur des terres, il serait pertinent qu'une nouvelle revue de la littérature soit réalisée.

Considérant que le projet GNL/Gazoduc affecterait le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et indirectement le parc national du Fjord-du-Saguenay et pourrait potentiellement avoir un impact sur la protection de nouveaux territoires, il serait pertinent de considérer cet enjeu à travers le prisme de la santé humaine.

Ainsi, ce projet par ses activités a le potentiel de modifier l'environnement local, tant au niveau des nuisances, de la perception de sa sécurité et de sa sécurité en soit, de la cohésion sociale, du prix des biens et des services comme le logement, des écarts de revenus, de l'accès et la jouissance d'aires protégées et aux ressources naturelles. Les perturbations de l'environnement ont le potentiel d'affecter la participation dans les occupations telles que les modes de vie, les activités économiques, culturelles et de loisirs ainsi que les interactions sociales, et ce de façon disproportionnée pour certains groupes de la population. Cela peut avoir des impacts psychologiques tel que du stress, de l'anxiété, de l'angoisse, un sentiment de perte de contrôle, de la colère ainsi que des symptômes de dépression qui, à leur tour, ont le potentiel d'affecter négativement la participation sociale de ces individus.

## **Santé des populations à proximité des infrastructures de fracturation hydraulique**

En janvier 2020, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) a publié le rapport "Une transition fracturée : changements climatiques, santé et fracturation hydraulique" et a demandé un moratoire sur cette technique d'extraction (ACME, 2020). En plus, d'être émetteur d'une grande quantité de gaz à effet de serre, ce procédé impacte la santé des populations avoisinantes via les polluants rejetés dans l'air et l'eau. Les études réalisées aux États-Unis rapportent 30 effets néfastes sur la santé des communautés à proximité, notamment: "issues défavorables à la naissance, anomalies congénitales du cœur ou du tube neural, cancer, maladies cardiovasculaires, troubles cutanés, symptômes gastro-intestinaux, effets neurologiques ou psychologiques et maladies respiratoires". En tant qu'ergothérapeutes, ces impacts sur la santé sont fort inquiétants considérant qu'ils peuvent affecter significativement le fonctionnement quotidien des individus et leur participation sociale.

Un environnement caractérisé par une contamination de l'eau n'impacte pas seulement la santé de la population, mais aussi la réalisation des occupations. Une étude s'est penchée sur les impacts occupationnels de la contamination de l'eau par une industrie dans une ville des États-Unis. Il en est ressorti que les citoyens y vivaient de l'injustice occupationnelle, sous la forme d'un déséquilibre occupationnel, d'une dérivation occupationnelle et d'une aliénation occupationnelle. Par exemple, les activités liées à l'eau prenaient beaucoup de temps et d'importance et cela avait une incidence sur leurs autres activités, ils/elles n'avaient plus accès à certaines activités, par exemple de loisirs, et les conséquences du manque d'accès à une eau propre les limitaient dans leurs choix d'activités quotidiennes. (Blakeney et Marshall, 2009)

### Considérations pour le projet à l'étude

Considérant que l'instigateur du projet d'usine de liquéfaction admet que 85% du gaz naturel liquéfié dans ces installations serait extrait par fracturation hydraulique, il est incontournable de prendre en compte les impacts potentiels sur la santé de ce mode d'extraction ainsi que sur la justice occupationnelle, même si cela concerne des populations à l'extérieur du territoire dit du Québec.

## **Biodiversité et santé humaine**

Selon l'Organisation mondiale de la santé, "la perte de biodiversité peut avoir des conséquences directes non négligeables sur la santé si les services de l'écosystème ne répondent plus aux besoins de la société" (OMS, s.d. b). De nombreux liens entre la biodiversité et la santé humaine existent, notamment en ce qui a trait à la recherche en santé, aux médecines traditionnelles ainsi qu'à la nutrition. En effet, la diversité génétique de la faune et de la flore continue d'être la source de découvertes médicales qui font progresser la médecine. Ainsi, la perte d'espèces pourrait limiter les avancées futures. Cette faune et cette flore constituent aussi une part de l'alimentation humaine et des médecines traditionnelles. Ainsi, les populations qui sont plus dépendantes de ces sources d'alimentation et ces médecines traditionnelles sont celles qui ont le plus grand potentiel d'être affectées par une diminution de la biodiversité.

### Considérations pour le projet à l'étude

Considérant que le projet GNL/Gazoduc soulève des préoccupations quant aux impacts sur la biodiversité relativement au déboisement pour le passage du gazoduc et à l'augmentation du trafic maritime sur le Saguenay, il serait donc pertinent que la Commission les considère aussi à travers le prisme de la relation entre biodiversité de l'environnement, activités humaines et santé. De plus, cet enjeu devrait être analysé de façon différenciée pour les populations autochtones puisqu'elles sont particulièrement dépendantes de la biodiversité pour leurs occupations liées à l'alimentation (chasse, pêche, cueillette, préparation et prise des repas) et la médecine.

## **Santé de la population mondiale et changements climatiques**

Les changements climatiques sont maintenant bien connus (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], 2019; Howard et Huston, 2019; Organisation des Nations Unies [ONU], s.d. a) Ils sont le résultat d'une augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère causée par les activités humaines. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les changements climatiques constituent "la plus grande menace pour la santé dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle" (OMS, 2015). Ces menaces touchent tout le monde, partout dans le monde, mais davantage les personnes vulnérables et/ou pour qui les droits fondamentaux doivent encore être revendiqués (OMS, 2016). Il est ainsi question des personnes à faible revenu, des personnes présentant des incapacités ou des affections chroniques, des femmes, des

personnes âgées, des enfants (Commission Lancet, 2009; OMS, 2016; ONU; s.d. b) ainsi que les populations autochtones (Howard et Huston, 2019). Une situation de vulnérabilité plus grande s'impose également aux populations en fonction de leur pays d'origine et de la région habitée (Commission Lancet, 2009; OMS, 2016). Ainsi, le phénomène global lié aux changements climatiques n'aura pas des effets égaux sur l'ensemble des êtres humains. Les conséquences environnementales, telles que les îlots de chaleurs en région urbaine, la baisse de la qualité de l'air, les phénomènes météorologiques exceptionnels comme des inondations et des feux incontrôlés auront des impacts plus grands sur les personnes qui vivent déjà des inégalités en santé (Association canadienne de santé publique, 2019; OMS, 2008).

Précédemment, on énonçait plusieurs impacts potentiels de ce projet sur la santé des populations locales au plan psychosocial. Ces problématiques s'inscrivent également dans un contexte plus large, car les stress causés localement sur les réserves de la planète n'ont pas uniquement un effet isolé, ils se répercutent sur l'ensemble du système terrestre et donc, ont un impact à l'échelle mondiale (Anctil et Diaz, 2016; World Health organisation [WHO], 2003; WHO, 2008). En ce sens, les changements climatiques et ses conséquences environnementales directes, telles que les incendies, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes, sont identifiés comme pouvant induire des symptômes d'anxiété et de stress post-traumatique (Howard et Huston, 2019). Les impacts sur l'environnement et la nature amènent également des deuils écologiques ainsi que de l'anxiété liée à l'anticipation des répercussions de ces changements climatiques sur les modes de vie et possibilités futurs (Cunsolo et Ellis, 2018).

L'ensemble de ces facteurs a ainsi comme conséquence d'augmenter les inégalités sociales pour les générations actuelles et futures (Commission Lancet, 2009), ce qui va à l'encontre d'une égalité d'opportunités et d'une égalité en termes de droits pour tous les êtres humains. Ainsi, les décisions et les actions devraient prendre en considération les enjeux climatiques à risque de causer préjudice à la population mondiale. En effet, des prises de position mondiales en termes de santé font également poids sur les décisions à prendre.

## Considérations pour le projet à l'étude

Alors que le promoteur prétend que le projet contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre mondiaux, des organisations non-gouvernementales et des groupes citoyens affirment que le projet les augmenterait de 46 à 72 millions en équivalent CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent d'au moins 10 millions de voitures, et ce à chaque année, ou 60% des émissions annuelles de GES du Québec (Coalition Fjord, s.d.a). Puisque nous ne possédons pas l'expertise nécessaire pour trancher cette question, nous nous sommes plutôt demandé si la construction d'une nouvelle infrastructure soutenant l'extraction par fracturation hydraulique et la consommation de gaz naturel était compatible avec la crise climatique. À cette question, le nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie (IEA, 2020) apporte une réponse sans équivoque. Pour se placer sur la trajectoire "zéro émission" en 2050, la demande de gaz naturel doit diminuer d'au moins 9,5% d'ici 2030. Puisque le projet va à l'encontre de ce scénario, il pose des enjeux moraux et éthiques importants à considérer pour les droits humains, et ce tant au plan provincial que mondial. Ainsi, tous les impacts des changements climatiques sur l'environnement, la santé et les occupations des populations mondiales, particulièrement les groupes les plus vulnérables, ainsi que des futures générations rapportées ci-dessus doivent être au coeur de l'analyse de ce projet.

## **Conclusion**

Nous espérons que les éléments soulevés dans ce mémoire inciteront la Commission d'enquête du BAPE non seulement à prendre en compte les impacts potentiels du projet, en amont et en aval, sur la santé des populations, leurs occupations et leur environnement, mais à prioriser cet enjeu. Nous tenons à rappeler que la rédaction de ce mémoire a dû se faire sans les réponses à nos questions de la part de personne-ressource en santé publique.

Nous rappelons aussi notre demande à l'effet que la Commission d'enquête corrige le tir concernant l'absence d'expertise de la Santé publique et y fasse appel pour l'appuyer dans son analyse. Ceci en considérant la possibilité d'une demande de mesures exceptionnelles pour prolonger les délais d'analyse au-delà de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et, au besoin, revoir et reprendre certaines phases du processus menées jusqu'à maintenant.

Enfin, sans prétendre posséder l'expertise nécessaire à l'analyse de l'ensemble des enjeux que pose le projet à l'étude, il paraît peu avisé suivant le principe de précaution et de responsabilité morale et éthique qui en découle de recommander l'acceptation de ce projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel au Saguenay. Pour la C4E, ce projet va à l'encontre d'une transition écologique juste qui se doit de valoriser la santé des populations et la justice sociale. Nous nous souhaitons de futurs projets rassembleurs qui seront porteurs de sens en cohésion avec nos valeurs profondes.

## Références

- Ancil, F. et Diaz, L. (2016). *Développement durable : Enjeux et trajectoires* (2e éd.). Presse de l'Université Laval.
- Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME). (2020, janvier). *Une transition fracturée : changements climatiques, santé et fracturation hydraulique*. <https://cape.ca/wp-content/uploads/2020/01/CAPE-Fracking-Report-FR.pdf>
- Association canadienne de santé publique. (2019, 4 octobre). *Les changements climatiques et la santé humaine*. <https://www.cpha.ca/fr/les-changements-climatiques-et-la-sante-humaine#:~:text=L'Organisation%20mondiale%20de%20la,r%C3%A9chauffement%20de%20%20%C2%B0C%20>.
- Blakeney, A. B., & Marshall, A. (2009). Water quality, health, and human occupations. *American Journal of Occupational Therapy*, 63, 46–57.
- Coalition Fjord. (s.d.a). *Gazoduq/ GNL*. <https://coalitionfjord.com/2020/01/10/gnl-gazoduq/>
- Cunsolo, A. et Ellis, N. R. (2018). Ecological grief as a mental health response to climate change-related loss. *Nature Climate Change*, 8(4), 275-281. <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0092-2>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2019). *Réchauffement planétaire de 1.5 °C*. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf)
- Howard, C. et Huston, P. (2019, 2 mai). *Les effets du changement climatique sur la santé : Découvrez les risques et faites partie de la solution. Relevé des maladies transmissibles au Canada 2019*;45(5): 126-31.
- IEA (2020), *World Energy Outlook 2020*, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2020>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2016, 9 mars). *Relation entre les activités de l'industrie des hydrocarbures, la qualité de vie et la santé psychologique et sociale*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2104>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020, 12 février). *Impact psychosociaux négatifs des vagues de chaleur, des inondations, des feux de forêt*

*et des tempêtes chez les travailleurs du Québec.*  
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2643>

La planète s'invite en Santé. (2020, juin). *Des aires protégées essentielles pour la santé: Rapport de La planète s'invite en Santé.* <https://laplanetesinvite.org/wp-content/uploads/2020/07/Aires-protégees-rapport-final-LPSS.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. (2015, décembre). *Directive pour le projet Énergie Saguenay de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Saguenay par GNL Québec inc.* <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-10-021/3211-10-021-2.pdf>

Organisation des Nations Unies (ONU). (s.d. a). *Les changements climatiques.* <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/climate-change/index.html>

Organisation des Nations Unies (s.d. b). *L'égalité des sexes.* <https://www.un.org/fr/gender-equality/index.html>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (1946). *Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé.* <https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf?ua=1>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2001) *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.* [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42418/9242545422\\_fre.pdf;jsessionid=816865D4DD6ECFFB63DB542081C1BB65?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42418/9242545422_fre.pdf;jsessionid=816865D4DD6ECFFB63DB542081C1BB65?sequence=1)

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2016). *Qui est menacé par les changements climatiques?* [https://www.who.int/globalchange/climate/changements-climatiques-infographie2\\_2016.pdf?ua=1](https://www.who.int/globalchange/climate/changements-climatiques-infographie2_2016.pdf?ua=1)

Organisation mondiale de la santé (OMS). (s.d. a). *Appel de l'OMS en faveur d'une intervention d'urgence pour protéger la santé face au changement climatique.* Changements climatiques et santé humaine. <https://www.who.int/globalchange/global-campaign/cop21/fr/>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (s.d. b). *Biodiversité.* Changements climatiques et santé humaine. <https://www.who.int/globalchange/ecosystems/biodiversity/fr/>

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - Ville du Saguenay. (s.d.). Informations complémentaires : Solde migratoire, revenu et scolarité. *Voûte du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)*. [En ligne].

World Health Organisation (WHO) - Geneva. (2003). Climate change and human health - risk and responses. *WHO Library Cataloguing-in-Publication Data*. <https://www.who.int/globalchange/publications/climchange.pdf?ua=1>

World Health Organisation. (2008, April 7th). The impact of climate change on human health. <https://www.who.int/mediacentre/news/statements/2008/s05/en/>